

Rapport de présentation du Budget Primitif 2025

Le rapport sur les orientations budgétaires, présenté en Conseil Municipal de février dernier a tracé les évolutions prévisionnelles des grandes masses budgétaires et financières pour l'exercice 2025 et les suivants, notamment à travers la communication du programme pluriannuel des investissements.

Avec le décalage de la date de vote du budget primitif au mois d'avril, le résultat du compte financier unique 2024 est connu. De ce fait, il est possible de reprendre les résultats et les reports d'investissement de l'exercice 2024 sur la base d'une délibération d'affectation provisoire du résultat. Cette affectation provisoire doit être justifiée par une fiche de calcul attestée par le comptable public et l'ordonnateur. Ensuite, une délibération définitive d'affectation du résultat intervient lors du vote Compte financier unique 2024. Le comptable public a validé les résultats de l'exercice 2024 qui sont repris dans le projet de budget primitif 2025 dans une fiche de calcul datée du 14 février 2025.

Cette reprise des résultats 2024 se traduit par :

- L'inscription des résultats 2024 de la section d'investissement et de fonctionnement sur les comptes dépenses d'investissement 001 et recettes de fonctionnement 002,
- L'inscription de la part affectée à l'investissement, du résultat de fonctionnement 2024, en recettes d'investissement (article 1068),
- L'inscription des dépenses et des recettes d'investissement reportées sur l'exercice 2025.

Naturellement, l'intégration du résultat 2024 et des reports a pour conséquence de gonfler les masses budgétaires des sections de fonctionnement (avec le résultat reporté en 002) et d'investissement (avec le résultat reporté en 001 et 1068 et les reports de dépenses et recettes). Aussi la comparaison avec le BP 2024, voté sans reprise du résultat au mois de décembre, peut être délicate.

La loi de finances 2025, adoptée au début du mois de février, prévoit une ponction sur les recettes des collectivités. Au moment du bouclage du BP, au 15 mars, le décret d'application concernant cette mesure n'a pas été publié, on ne connaît donc pas le montant de la ponction pour la Ville. Toutefois, 700 000 € de ponction sur recettes ont été inscrits au BP. Par ailleurs le BP tient compte de l'abondement de la DGF prévu dans la loi de finances.

En dépit du contexte difficile des finances publiques et de l'effort demandé aux collectivités locales qui en résulte, la dynamique d'investissement se poursuit, avec une progression de nos dépenses d'équipement inscrites en BP.

Dépenses d'équipement prévues en BP	2022	2023	2024	2025
	32.9 M€	33.6 M€	34.8 M€	37.8 M€

En synthèse, le budget soumis au vote de l'Assemblée délibérante présente les caractéristiques suivantes :

- Préserver le pouvoir d'achat des Mérignacais avec la poursuite de la stabilité fiscale, taux de fiscalité inchangés depuis 2009, et gel des tarifs des services municipaux depuis 2018,
- Consolider et développer les services à la population malgré la ponction de l'Etat,
- Un budget toujours orienté vers le défi environnemental avec notamment le schéma « Continuons Mérignac ville verte », et vers la justice sociale,

- Poursuivre une politique d'investissement dynamique : 145 M€ ont été investis sur la période 2020-2024, la cible du réalisé 2025 est de 32 M€.

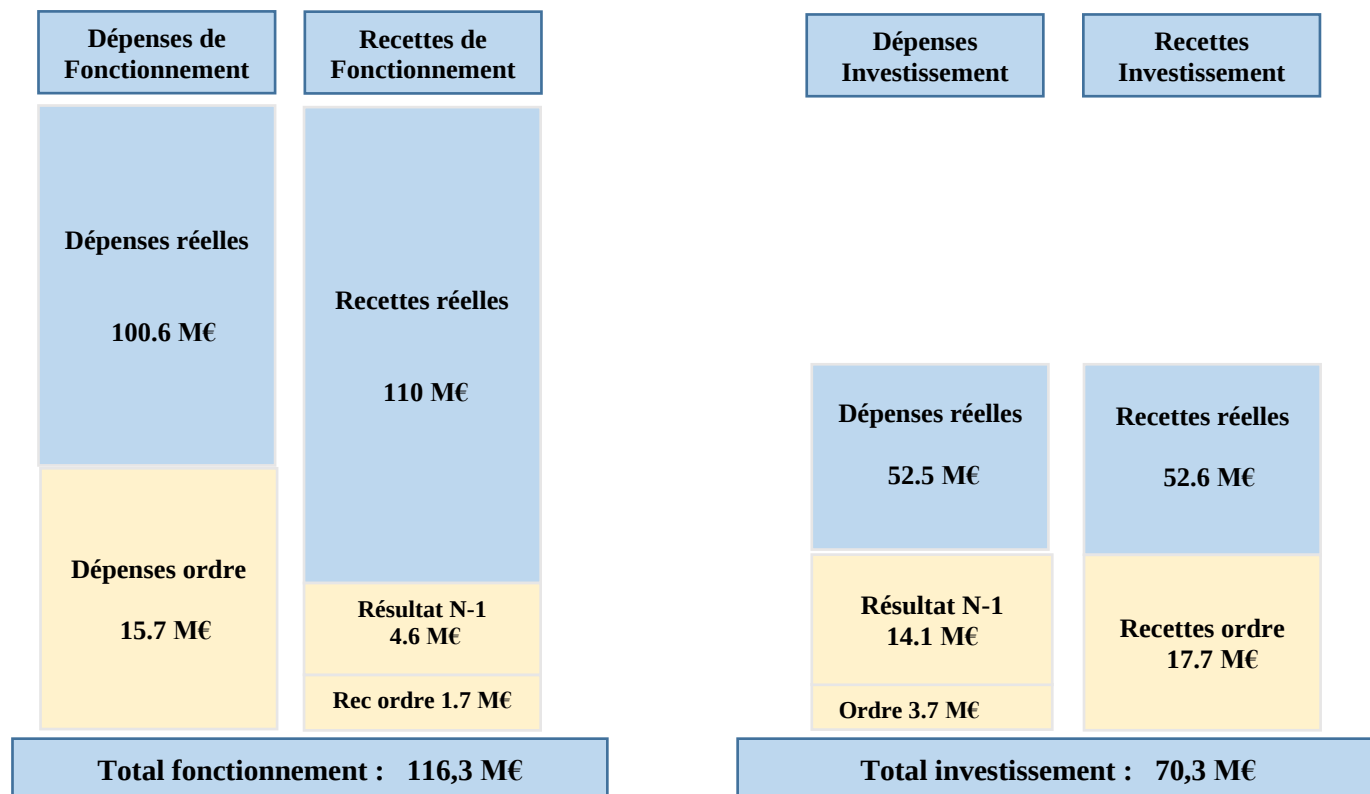
La situation financière de la commune demeure saine à l'issue de l'exercice 2024 :

- L'autofinancement se stabilise à un peu moins de 10 M€ malgré la baisse importante des droits de mutations,
- Le montant des dépenses d'investissements réalisées en 2024 est de 35.6 M€ pour un recours à l'emprunt de 18 M€.
- A noter que 46 M€ d'emprunt ont été réalisés depuis 2020 pour financer 145 M€ de dépenses d'investissement. La Ville a donc financé 70 % de ses investissements par des ressources propres et de l'autofinancement.
- Le ratio de désendettement est de l'ordre de 4 ans au 31 décembre 2024 soit sensiblement en dessous de la moyenne nationale.

Le BP 2025, en mouvements réels, se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	100 614 826 €	110 031 411 €
Investissement	Dépenses 2025 : 40 115 286 € + Dépenses reportées : 12 395 155 € = <u>Total : 52 510 441 €</u>	Recettes 2025 : 35 931 357 € + Recettes reportées 16 712 909 € = <u>Total : 52 644 266 €</u>
Total des mouvements réels	153 125 267 €	162 675 677 €

L'équilibre du BP est de 186.65 M€, avec les opérations réelles et d'ordre, et se présente comme suit :



L'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2025 est de 14 M€. Ce niveau élevé est la conséquence :

- De la reprise du résultat N-1, comme cela avait été le cas en 2023, avec le vote du BP en avril
- Du remboursement d'un trop versé d'attribution de compensation de BM pour 3 M€

BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
7.72 M€	5.65 M€	8.52 M€	11.2 M€	9 M€	14 M€

I - La section d'investissement

Les dépenses et les recettes réelles d'investissement prévues au budget primitif se présentent comme suit :

Les dépenses :

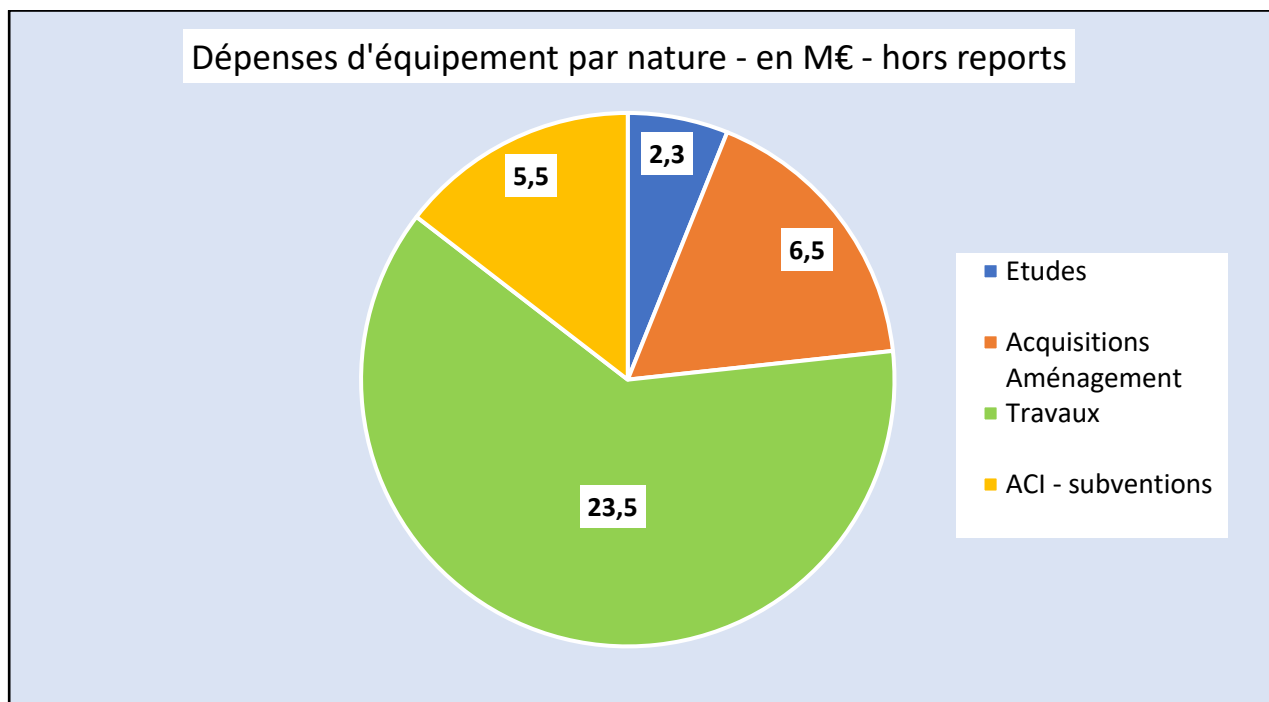
Chapitre	Nature des dépenses	BP 2024	Reports 2024	BP 2025	Total 2025
20	Immobilisations incorporelles Etudes	3 314 200 €	1 781 280 €	2 281 000 €	4 062 280 €
204	Subventions équipement – ACI	4 524 669 €	546 234 €	5 511 186 €	6 057 420 €
21	Immos corporelles - Acquisitions	10 086 500 €	3 497 223 €	6 488 100 €	9 985 323 €
23	Travaux en cours - Constructions	16 896 000 €	6 570 418 €	23 526 000 €	30 096 418 €
Total des dépenses d'équipement		34 821 369 €	12 395 155 €	37 806 286 €	50 201 441 €
16	Dépenses financières et capital dette	1 565 000 €		2 300 000 €	2 300 000 €
27	Immobilisations financières	10 000 €		9 000 €	9 000 €
Dépenses réelles d'investissement		36 396 369 €	12 395 155 €	40 115 286 €	52 510 441 €

Les recettes

Chapitre	Nature des recettes réelles	BP 2024	Reports 2024	BP 2025	Total 2025
13	Subventions d'investissement	135 000 €	2 639 864 €	3 545 000 €	6 184 864 €
16	Emprunts	22 739 070 €	14 000 000 €	17 522 559 €	31 522 559 €
Total des recettes d'équipement		22 874 070 €	16 639 864 €	21 067 559 €	37 707 423 €
1068	Résultat affecté			9 820 194 €	9 820 194 €
10+27+024	Recettes financières - compte tiers	4 500 000 €	73 045 €	5 043 604 €	5 116 649 €
Recettes réelles investissement		27 374 070 €	16 712 909 €	35 931 357 €	52 644 266 €

A – Les dépenses d'investissement

Les crédits d'équipement, soit les travaux, les études, les acquisitions ou les subventions d'investissements (ACI, CFI Aqua Stadium), inscrits en BP 2025, sont en progression de 8.6 % à 37.8 M€. L'objectif posé dans le rapport sur les orientations budgétaires 2025 est de se situer à un niveau de réalisation de dépenses d'équipement de 32 M en fin d'exercice.



- Les dépenses d'équipement hors reports : 37,806 M€

Les dépenses d'équipement sont constituées d'opérations structurantes, dont certaines sont en phase de livraison et d'autres en phase d'étude. On relève également, dans ces dépenses d'équipement, des opérations récurrentes comme le gros entretien des bâtiments, l'achat de mobilier scolaire ou l'attribution de compensation d'investissement (ACI) versée à Bordeaux Métropole. Le programme pluriannuel des investissements a été présenté avec le rapport sur les orientations budgétaires pour 2025. Les inscriptions budgétaires de cette année sont les suivantes :

- Les opérations structurantes programmées en 2025 :

- Salle des fêtes de centre-ville : 0.6 M€
- Réhabilitation-extension du Krakatoa : 5.9 M€
- Toiture du Pin Galant : 0.8 M€
- Aqua Stadium : participation initiale et CFI : 1.99 M€
- Gymnase de Chemin Long : 2.7 M€
- Gymnase Léo Lagrange : 4.5 M€
- Groupe scolaire Ferry : 3.5 M€
- Groupe scolaire Auriac : 1.2 M€
- Groupe scolaire Macé : 0.2 M€
- Ecole Joséphine Baker : 1.3 M€
- Crèche Croqu'ile : 0.9 M
- Subvention au SIVU restauration collective pour le passage aux bacs inox : 0.4 M€
- Pôle jeunesse : 2.3 M€

- Accessibilité des bâtiments, économie d'énergie : 0.7 M€
- Ferme urbaine et maison de la nature : 0.6 M€
- Panneaux photovoltaïques : 0.14 M€
- Aménagements extérieurs et cours végétalisées dans les écoles, travaux dans les parcs et les espaces verts : 1.2 M€
- Eclairage public : 0.9 M€
- Foncier : 0.3 M€

- Les dépenses d'équipement récurrentes inscrites:

- Renovations de bâtiments enfance, scolaires ainsi que du matériel et du mobilier : 1.8 M€,
- Travaux de gros entretien dans les stades et les gymnases ainsi que des acquisitions de matériel et mobilier pour les équipements sportifs : 1.2 M€,
- Matériel et mobilier du domaine culturel et interventions de grosse maintenance sur les bâtiments culturels 0.4 M€
- PIG, interventions en faveur des logements sociaux et les études : 0.49 M€
- ACI inscrite à hauteur de 1.7 M€. Cette attribution de compensation est versée à Bordeaux Métropole en contrepartie des dépenses transférées ou mutualisées. Le détail figure dans les deux délibérations présentées au Conseil Municipal de décembre 2024 concernant les révisions des niveaux de service et l'approbation du rapport de la CLETC.

Par ailleurs et comme chaque année, la section d'investissement porte de nombreuses dépenses en faveur de la transition écologique. L'ensemble des projets d'investissement majeurs ou plus modestes sont réalisés avec une forte empreinte environnementale.

A titre d'exemple les projets de restructuration des écoles Jules Ferry et Oscar Auriac et la rénovation énergétique du conservatoire de Capeyron et de l'école élémentaire Joséphine Baker répondent aux critères posés par le fonds vert et par l'appel à projets pour les opérations de rénovations énergétiques pouvant bénéficier de fonds européens. Les critères sont notamment les suivants : atteindre à minima la performance énergétique BBC 2023, soit 40% d'économie d'énergie par rapport à une année de référence, utilisation de matériau biosourcé, confort d'été passif.

Si l'ensemble des projets d'investissements majeurs prennent en compte la dimension environnementale on peut également citer en matière de ligne verte :

• **Produire - consommer durablement notre énergie :**

Développer les sources d'énergie renouvelable et amélioration thermique des bâtiments – installation de production de chaleur et froid alimentés par des énergies renouvelables	
Réduction de la consommation énergétique des bâtiments	500 000 €
Mise en place d'installations photovoltaïques	
Divers sites	136 000 €
Optimisation de l'éclairage public pour réduire l'empreinte carbone et la pollution lumineuse	
Réseau d'éclairage public	900 000 €
Sensibiliser la population au développement durable	
Achat de composteurs, récupérateurs d'eau de pluie,	40 000 €

• **Renforcer la place de la nature en ville :**

Aménagement et développement des espaces verts en ville	
Aménagement de parcs, plantations, végétalisation de cours d'écoles	1 380 000 €
Projet de la Maison de la nature	150 000 €
Ferme urbaine	450 000 €

- **Vers une ville zéro déchet et zéro plastique :**

Zéro déchet et zéro plastique	
Achat de tables et de matériels de tri pour les écoles	30 000 €
Subvention SIVU restauration passage bacs inox + étude offices de restauration	400 000 €
Achat de matériel pour manifestations écoresponsables	5 000 €

- **Budget participatif fléché ligne verte : 50 000 €**

➤ **Les dépenses financières (chapitres 16 et 27) : 2 309 000 (1 575 000 € en 2024)**

Elles sont constituées du remboursement en capital de la dette souscrite auprès d'établissements de crédit pour 2 300 000 € et de dépôts et cautionnements pour 9 000 €.

B – Les recettes d'investissement

➤ **L'autofinancement 14 M€ en 2025 / 9 M€ en 2024**

Le niveau d'épargne de ce BP ne peut être comparé avec celui de 2024. En effet, avec un vote en avril 2025, le budget s'équilibre avec la reprise du résultat de fonctionnement 2024. Lors de l'exercice 2024 cette reprise de résultat avait été votée lors du budget supplémentaire du mois de juin 2024.

Autofinancement budgétaire depuis 2020 en M€:

BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023 Avec reprise résultat 2022	BP 2024	BP 2025 Avec reprise résultat 2024
7.7	5.6	8.5	11.2	9.0	14

Au présent budget, les recettes réelles d'investissement se répartissent comme suit :

➤ **Dotations et fonds globalisés : 4 780 000 M€ en 2025 / 4 500 000 € en 2024**

- **Fonds de compensation de la TVA : 3 200 000 € (3 300 000 € en 2024)**

Ce dispositif est destiné à compenser la T.V.A payée par la collectivité sur ses dépenses d'équipement de l'année précédente. La loi de finances pour 2016, dans ses articles 34 et 35, a, en outre, élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Il est calculé (au taux de 16.404%) sur les dépenses éligibles de l'année N-1. On précise qu'il n'y a pas de FCTVA sur les subventions d'équipement versées comme l'ACI et la contribution forfaitaire d'investissement versée pour l'Aqua Stadium. Enfin on rappelle qu'en PLF initial une baisse du taux de FCTVA était prévue mais n'a pas été retenue en loi de finances adoptée.

▪ Taxe d'aménagement : 1 580 000 € (1 200 000 € en 2024)

En 2015, la Métropole a modifié le dispositif de reversement de la Taxe d'Aménagement aux communes. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le pacte financier et fiscal adopté par le Conseil Métropolitain et les communes pour réduire les disparités de charges et de recettes entre communes.

Le reversement est proportionnel au montant des équipements publics supportés par les Communes. Il correspond désormais à 1/7 du coût des équipements communaux net du FCTVA et des subventions perçues dans la limite des taxes effectivement perçues par Bordeaux Métropole sur le territoire de la Commune. La progression des dépenses d'équipement fait mécaniquement croître cette dotation.

➤ **Subventions d'investissement : 3 545 000 € en 2025 / 135 000 € en 2024:**

Les subventions d'investissement inscrites en 2025 sont les suivantes :

- Pôle jeunesse : subvention de Bordeaux Métropole 330 000 €
- Gymnase Léo Lagrange : subvention du Conseil régional 800 000 €
- Restructuration du Krakatoa : subventions du Conseil régional 1 500 000 € et de l'Etat 200 000 €
- Projet 1 Million d'arbres : subvention de Bordeaux Métropole 100 000 €
- Projets économie d'eau : subvention de l'agence Adour Garonne 315 000 €
- Ferme urbaine : Subvention de Bordeaux Métropole – RI nature 300 000 €

➤ **Le recours à l'emprunt : 17 552 559 € en 2025 / 22 739 070 M€ en 2024**

Le budget primitif s'équilibre avec une inscription de recours à l'emprunt de 17,5 M€. La prévision est moins élevée qu'en 2024 du fait de la reprise du résultat 2024. A noter que l'emprunt inscrit en BP n'est pas nécessairement contracté en totalité. En effet l'emprunt effectivement réalisé dépend des taux de réalisation des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

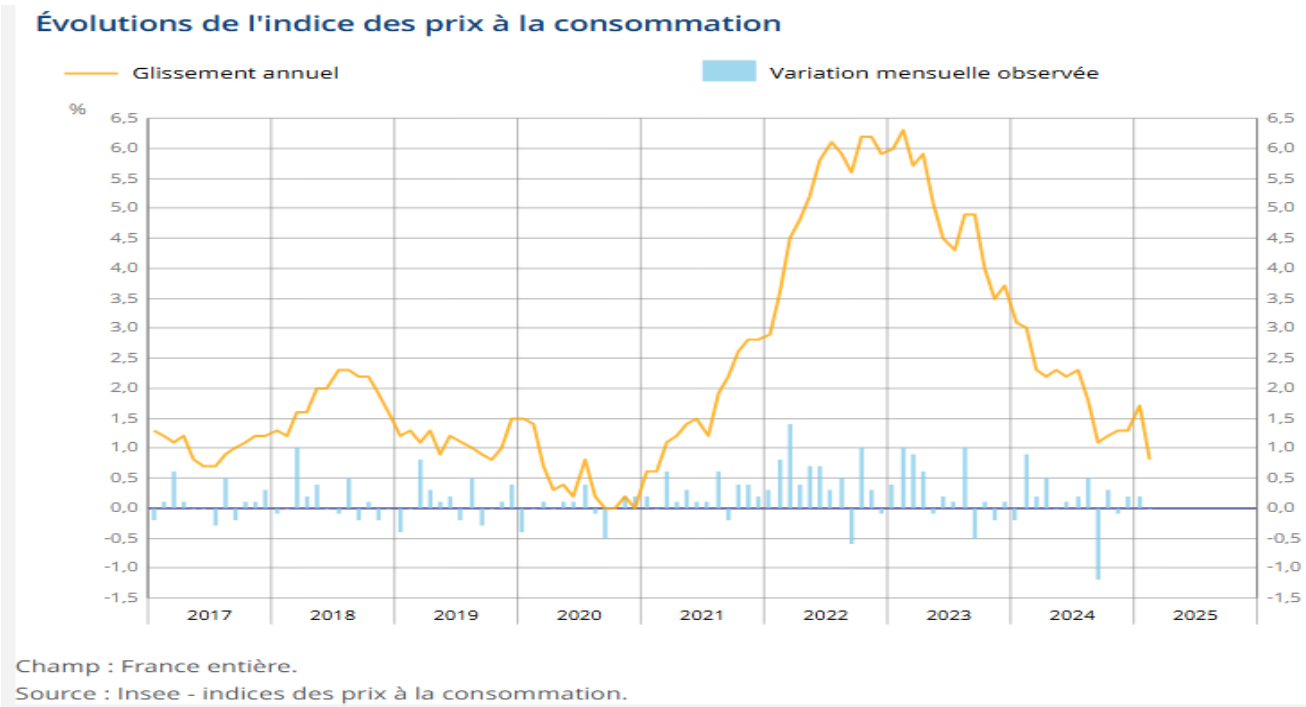
Concernant le recours à l'emprunt il faut préciser que :

- L'encours de dette au 1^{er} janvier 2025 était de 43.8 M€ soit 577 € par habitant. A comparer avec la dette par habitant des communes de notre strate qui se situe à 1 318 € au 31 décembre 2023. (Source : Observatoire des finances et de la gestion publique locale – site du ministère de l'Intérieur).
- Le ratio de désendettement à la même date se situait à 4 ans.

II - La section de fonctionnement

A – L'évolution des dépenses de fonctionnement

L'année 2025 devrait être marquée par le tassement de l'inflation à un niveau d'avant le début de la crise Ukrainienne en février 2022. L'INSEE a constaté en février 2025 un net ralentissement des prix (+ 0.8 % en variation annuelle contre + 3% pour le même indice en février 2024). La tendance au repli de l'inflation constatée en 2024 se consolide donc en ce début d'année.



Cette tendance aura des effets favorables sur l'évolution de nos dépenses à moyen terme. Toutefois la hausse des cotisations employeurs de la CNRACL impactera notablement le budget des ressources humaines qui représentent 54 % de nos dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, et comme indiqué en introduction, l'Etat va ponctionner les collectivités locales afin de les faire participer au redressement des comptes publics. Sans ces contraintes imposées par l'Etat les dépenses de fonctionnement progresseraient de 3.3 %.

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Evolution
Total dépenses réelles de fonctionnement	95 810 701 €	100 614 826 €	+ 5 %
Dépenses réelles de fonctionnement sans ponction Etat	95 810 701 €	99 914 826 €	+ 4.2 %
Dépenses réelles de fonctionnement sans ponction et sans hausse de la CNRACL-URSSAF	95 810 701 €	99 014 826 €	+ 3.3 %

Le BP par chapitre

Chapitres	Nature de la dépense	BP 2024	BP 2025	Evolution
011	Charges générales	20 577 854 €	21 864 542 €	+ 6.2 %
012	Charges de personnel	52 514 585 €	54 344 683 €	+ 3.5 %
014	Atténuation de produits sauf ponction Etat	6 482 871 €	6 567 835 €	+ 1,3 %
014	Ponction de l'Etat « DILICO »		700 000 €	
65	Charges gestion courante	15 596 391 €	15 529 716 €	- 0.4 %
66	Charges financières	595 000 €	1 512 000 €	+ 154 %
67	Charges spécifiques	23 000 €	20 000 €	- 13 %
68	Dotations aux provisions	21 000 €	76 050 €	+ 262 %
DEPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT		95 810 701 €	100 614 826 €	+ 5 %

011 - Charges à caractère général : 21 864 542 € (20 577 854 € en 2024)

Ces charges intègrent l'ensemble des achats de fournitures, diverses prestations de services, entretien des bâtiments, frais de fonctionnement et fluides utilisés par les services et équipements municipaux.

- Achats de prestations de service : 6 041 589 € (5 574 100 € en BP 2024).

Ils sont composés d'achats de repas scolaires et périscolaires au SIVU, du coût d'intervenants extérieurs dans le cadre des activités CLSH et interclasses, séjours vacances et classes de découverte.

La prévision de l'enveloppe dédiée aux repas achetés au SIVU passe de 5.2 M€ en BP 2024 à 5.7 M€ et explique la progression de ce poste. Cette croissance est la conséquence de la hausse du prix des repas des cantines scolaires vendus par le SIVU à la ville (passage aux bacs inox).

- Fluides : électricité - eau - gaz - chauffage urbain - carburants :

L'évolution de ce poste est très erratique depuis quelques années. Le budget 2025 illustre la normalisation actuelle des prix de l'énergie. Bien entendu ce poste pourrait évoluer au regard du contexte géopolitique.

Nature dépense	CFU 2023	BP 2024	BP 2025
Electricité	3 323 854 €	2 130 000 €	1 699 890 €
Chauffage - gaz	1 576 659 €	1 482 000 €	1 315 000 €
Eau	363 519 €	350 000 €	280 000 €
Carburant	172 439 €	140 250 €	152 250 €
TOTAL	5 436 471 €	4 102 250 €	3 447 140 €

- Fournitures d'entretien des bâtiments et fournitures diverses : 1 461 809 € (1 314 750 € en BP 2024 (comptes 605 + 60631 + 60632 + 615221))

Il s'agit de l'effort consacré à l'entretien préventif des bâtiments communaux.

- Maintenance et entretien équipements et mobiliers : 671 578 € (666 910 € en 2024)

Ce poste est stable, il concerne l'entretien des véhicules, du matériel et les contrats de maintenance hors bâtiments.

- La contribution de fonctionnement pour l'Aqua stadium : 1 575 000 € (1 123 000 €)

La contribution forfaitaire d'exploitation prévue est une estimation. L'évolution intègre une indexation de la contribution (liée à l'évolution du prix de l'énergie) ainsi que la compensation tarifaire versée au concessionnaire.

- Le poste Assurances

L'instruction comptable a été modifiée dans le courant de l'année 2024. La cotisation des assurances du personnel est dorénavant budgétée au chapitre 011 et non plus au chapitre 012. Le montant prévu en 2025 est de 150 000 €.

• On relève également sur ce chapitre des charges générales :

- La progression de 2.2 % du poste « nettoyage des locaux » qui passe de 860 000 € à 879 000 €.
- La progression du budget transport ALSH et sports à 489 000 € (466 000 € en 2024),

012 - Charges personnel : 54 344 683 € (BP24 : 52 514 585 € / Budget total voté 2024 : 52 924 585 €)

Le montant proposé pour 2025 est conforme à l'estimation de 54.3 M€ communiquée dans le rapport sur les orientations budgétaires. L'évolution des charges de personnel est de 3.5 % entre le BP 2024 et le BP 2025. Toutefois, les prévisions 2024 ont fait l'objet d'ajustements en DM 2024 pour un montant de 0.4 M€, aussi, en comparant le budget total de 2024 et la prévision 2025, la progression est de 2.7 %.

On rappelle que la ville subira pendant 4 ans, et à compter de cette année, l'augmentation de 3 points par an du taux de cotisation employeurs de la CNRACL.

Cette évolution est la conséquence de :

- Le GVT (avancements d'échelon, de grade et promotion interne ou Glissement Vieillesse Technicité) estimé à 245 000€
- L'effet année pleine des revalorisations du SMIC : 374 000€
- La revalorisation de 1% des cotisations vieillesse à l'URSSAF : 225 000€
- De la hausse du taux de cotisation employeurs de la CNRACL de 3 points : 675 000€
- Augmentation de la participation employeur pour la prévoyance : 100 000€

- Une évolution des effectifs maîtrisée à quelques créations de postes : Ces créations sont concentrées sur la politique éducative et de l'enfance avec des postes encadrant les enfants dans les activités scolaires et périscolaires en lien avec les ouvertures de classes (4 postes). Certains de ces postes s'inscrivent dans la démarche de déprécarisation dans les métiers de l'animation (5 postes). Enfin, un poste de chef d'équipe au service des sports doit structurer l'équipe d'intervention multisites.

014 - Atténuations de produits : 7 267 835 € (6 482 871 € en 2024) avec :

- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) estimé à 663 000 €.

La répartition de droit commun du FPIC entre l'EPCI et ses communes est effectuée en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Le CIF est impacté par les dépenses de transfert N-2 (attributions de compensation et la moitié de la dotation de solidarité métropolitaine). Aussi, depuis 2018 le CIF est impacté par le cycle 1 de la mutualisation et par les transferts de compétences 2016 et des années suivantes. Le montant du FPIC sera notifié au second semestre.

- L'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole : 5 784 962 € (5 902 871 € en 2024)

Les transferts de compétences à la Métropole et la mutualisation de services municipaux au 1^{er} janvier 2016 se traduisent par une attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole. Celle-ci évolue afin d'intégrer les transferts de compétences et/ou les révisions de niveaux de services. Les délibérations du Conseil Municipal de décembre dernier sur les révisions d'AC et sur le rapport de la CLETC ont permis de présenter en détail ce poste. On rappelle la baisse de l'AC de fonctionnement à la suite de la mauvaise comptabilisation d'un agent mutualisé en 2016 (qui a été valorisé à 0.4 M€ au lieu de 0.04 M€). En conséquence l'AC annuelle baisse et BM nous rembourse le trop versé sur les années 2016 à 2024. Ce remboursement est inscrit en recettes de fonctionnement du BP 2025.

- La loi de finances pour 2025 instaure le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (appelé « DILICO »), devant permettre d'économiser 1 milliard d'euros à l'Etat en 2025. Validé par le Conseil constitutionnel, ce dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales est réparti entre l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements en fonction de leur population et de leurs ressources et charges. Pour chaque collectivité la contribution ne peut excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

Cette ponction de l'Etat sur les ressources fiscales de la ville est budgétée pour un montant estimé à 700 000 €. Toutefois le décret d'application précisant les modalités pratiques de cette ponction n'est pas encore publié au 19 mars 2025, date d'envoi du rapport à la commission Ressources. Aussi, le montant exact de la ponction sur nos recettes ne devrait être connu qu'au mois d'avril au plus tôt.

65 – Autres charges de gestion courante : 15 529 716 € (15 596 391 € en BP 2024)

La subvention versée par la ville au CCAS représente 34 % de ce chapitre budgétaire. Les subventions aux associations et au titulaire de la DSP du Pin Galant pèsent pour 53 % de ces charges. Ce chapitre est également composé des frais des élus (4 %) et de la subvention d'équilibre au budget annexe du restaurant municipal (4 %).

Des subventions et participations versées dont :

- Subventions et participations hors Pin Galant : 6 002 416 € (contre 5 838 000 € en 2024) Le détail des subventions versées fait l'objet de délibérations distinctes présentées au Conseil Municipal. L'évolution de ce poste est liée aux financements des crèches associatives et à la contribution versée pour la crèche Alexandra David Néel qui progressent de 119 800 €.

▪ Subvention au CCAS : 5 300 000 €. Cette subvention permet de renforcer l'accompagnement des publics en difficulté et des seniors. Elle a progressé de 6.60 % en moyenne annuelle depuis 2019.

▪ Contribution à la DSP de gestion du Pin Galant : 2 181 000 € contre 2 523 000 € en 2024. A noter qu'à compter du 1^{er} juillet prochain le nouveau contrat de DSP, approuvé par le conseil municipal du 17 février dernier, entrera en vigueur.

▪ Les indemnités, frais de missions et formation des élus : 682 000 €, soit le même montant qu'en 2024.

▪ La subvention d'équilibre au budget annexe restaurant municipal : 530 500 € contre 437 000 € en 2024. Cette subvention prend en compte la progression du prix des produits alimentaires, des prix des repas du SIVU et la croissance de la fréquentation du restaurant municipal.

▪ Contributions obligatoires à l'école privée Sainte-Marie et forfait externat Ville de Bordeaux : 703 000 € en 2025 contre 695 000 € en 2024. Cette Contribution forfaitaire est calculée sur la base du nombre d'élèves Mérignacais scolarisés.

66 – Charges financières : 1 512 000 € (595 000 € en BP 2024)

Elles comprennent les intérêts de la dette, les intérêts sur ligne de trésorerie et divers frais financiers (commissions d'engagement...). Ces charges se décomposent comme suit :

- Les intérêts de dette remboursés à l'échéance : 1 050 000 €
- Les intérêts courus non échus : 437 000 €
- Les frais financiers divers : 25 000 €

La progression de ce poste est la conséquence de l'évolution de l'encours de la dette présenté dans la partie « recettes d'investissement ».

La section de fonctionnement porte également des dépenses favorisant la transition écologique.

• **Mieux utiliser l'énergie :**

Achat d'énergie renouvelable (électricité, gaz de ville) pour les bâtiments communaux et le réseau d'éclairage public	
Marchés d'achat d'électricité	Estimation aléatoire au vu de l'évolution erratique des prix de l'énergie depuis 2022
Lutte contre la précarité énergétique / sensibilisation des habitants / économiser l'énergie	
Nouveau marché de location et entretien de VAE, opérations de communication, médiateur de la transition écologique (y compris masse salariale), fête de la nature	200 000 €

• **Renforcer la place de la nature en ville :**

Entretien des toitures végétalisées	11 000 €

• **Aller vers une ville zéro déchet et zéro plastique :**

Zéro déchet et zéro plastique	
Assiettes citoyennes, tri des déchets, collecte papier, collecte des déchets alimentaires des écoles, étude gestion des déchets	55 000 €
Fonctionnement frigo zéro gaspi – coût de transport entre le frigo et les écoles	3 000 €

B – Progression des recettes de fonctionnement

On observe une progression marquée des recettes de fonctionnement de 5 % en 2025. Cette croissance s'explique par le remboursement d'attributions de compensation 2016 à 2024 de BM à la suite d'une erreur matérielle de valorisation d'un agent lors de la mutualisation de 2016. BM va donc rembourser en 2025 un montant de 2.99 M€ d'AC à la ville de Mérignac. Cette évolution des recettes est également la conséquence de la fixation réglementaire des bases de la taxe foncière et de la dotation de compensation de la taxe foncière. Enfin, l'année 2025 semble marquer la fin de la baisse des droits de mutations.

Le BP par chapitre

Chapitre	Nature de la recette	BP 2024	BP 2025	Evolution
013	Atténuations de charges (Ce poste bascule en partie au chapitre 75)	400 000 €	70 000 €	-82.5 %
70	Produits des services (Avec le remboursement d'AC de BM)	4 130 550	7 443 629 €	+ 80 %
73+731	Total impôts et taxes	84 374 800 €	86 126 000 €	+ 2 %
	- dont fiscalité directe	74 200 000 €	76 100 000 €	+ 2.6 %
	-dont dotation communautaire	3 200 000 €	3 196 000 €	-0.1 %
	- dont droits de mutation	4 400 000 €	4 000 000 €	-9.1 %
	- dont autres impôts	2 574 800 €	2 830 000 €	+ 9.9 %
74	Total dotations - participations	15 377 250	15 723 275 €	+ 2.2 %
	- dont DGF	4 000 000 €	4 200 0000 €	+ 5 %
	- dont compensations fiscales	6 000 000 €	6 300 000 €	+ 5 %
	- dont dotations-participations	5 377 250 €	5 223 275 €	-2.9 %
75	Autres produits de gestion	550 400 €	668 507 €	+ 21.5 %
TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT		104 833 000 €	110 031 411 €	+ 4.96 %

70 – Produits des services et de l'exploitation : 7 443 629 €(contre 4 130 550 € en 2024)

C'est sur ce chapitre qu'est prévu le remboursement des 3 M€ d'AC par BM. Les contributions des usagers des services publics municipaux est également prévu sur ce poste. Hors cette régularisation d'AC la progression est la conséquence de la croissance des effectifs scolaires. Parmi les recettes les plus significatives de ce chapitre on retient :

- Secteur scolaire :

- Restauration scolaire : 1 850 000 € (1 764 000 € en BP 2024) avec la progression des effectifs scolaires.

- Classes de découverte : 36 000 € en 2025 (40 000 € en 2024)

- Secteur sport, loisirs, jeunesse :

- Centres de Loisirs et accueil : 1 250 000 € (contre 1 130 000 € en BP 2024, évolution qui suit celle des effectifs).

- Centres de vacances : 28 000 €, au même niveau que 2024.

- Secteur Crèches et Halte-garderie : 525 000 € contre 550 000 € en 2024.

- Secteur Culturel : Conservatoire : 180 000 € au même niveau qu'en BP 2024.

73 - Les impôts et taxes : 86 126 000 € + compensations fiscales du compte 74833 pour 6 300 000 € soit un total de 92 426 000 €

- Fiscalité directe (compte 73111): 76 100 000 € et compensations fiscales (article 74833) 6 300 000 € soit un total de 82 400 000 €

Recouvre le produit des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (et sa majoration de 20 %) et les compensations fiscales versées par l'Etat pour compenser les exonérations qu'il accorde. L'évolution des bases fiscales est la conséquence :

- de l'actualisation des bases d'imposition : depuis 2017 cette actualisation dépend de l'indice des prix à la consommation entre novembre N et novembre N-1. L'actualisation des bases d'imposition 2025 sera de 1.70 %.

- de la variation physique estimée. Ces bases multipliées par les taux de la commune conduisent au produit fiscal attendu.

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution de notre panier de recettes « fiscalité directe locale ».

	BP 2024	BP 2025
Taxes Foncières + compensation Etat « perte de recettes réforme fiscale 2021 » + Taxe d'habitation résidences secondaires	74 200 000 €	76 100 000 €
Compensations fiscales Taxe Foncière	6 000 000 €	6 300 000 €
Total fiscalité directe locale et compensations fiscales	80 200 000 €	82 400 000 €

Autres recettes du chapitre 73 : 10 026 000 € / 10 174 800 € en BP 2024

On observe une baisse de ces recettes prévues liée aux prévisions des droits de mutations 2024 qui avaient été surestimés en BP 2024. Ces recettes sont essentiellement composées :

- De la dotation de solidarité communautaire : 3 196 000 € (3 200 000 € en 2024),
- De la taxe additionnelle droits de mutation : 4 000 000 € (4 400 000 € en BP 2024)
- De la taxe sur la consommation d'électricité : 1 650 000 € (1 600 000 € en 2024)
- De la taxe locale sur la publicité extérieure : 780 000 € (700 000 € en 2024)
- De rôles supplémentaires de fiscalité pour 100 000 € (30 000 € en 2024).

Focus sur les droits de mutations à titre onéreux depuis 2020 :

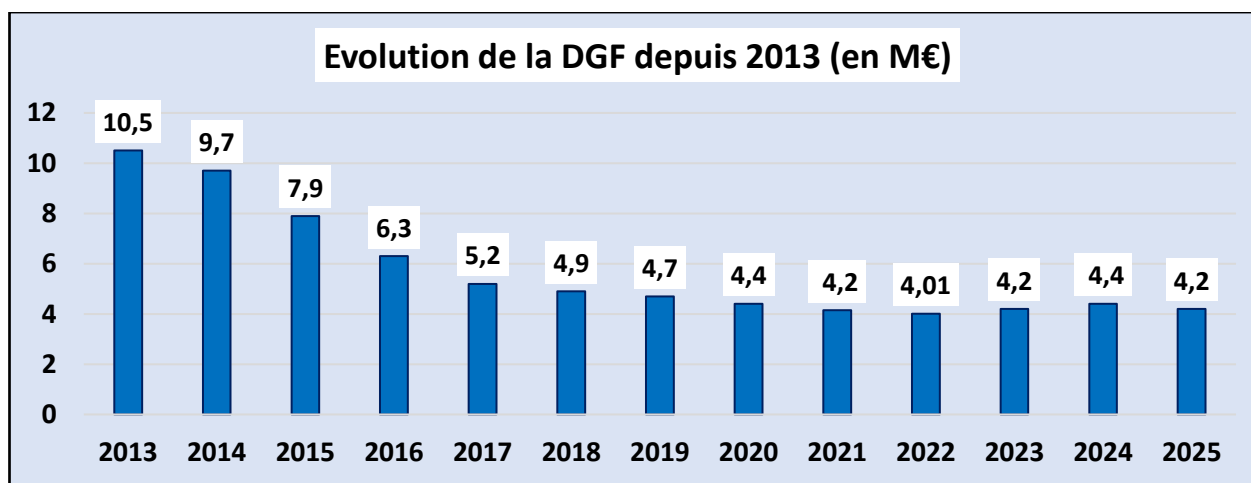
2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
4.9 M€	6.8 M€	5.7 M€	4.6 M€	BP : 4.4 M€ Réalisé : 3.9 M€	4 M€

74 - dotations - participations : 15 723 275 € (15 377 250 € en BP 2024)

- Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 4 200 000 € prévu en 2025 (4 M€ prévu en 2024, toutefois 4.4 M€ ont été réalisés)

De 2014 à 2017, les collectivités locales ont été associées à l'effort de redressement des finances publiques. Aussi, la commune a vu sa DGF passer de 10.5 M€ en 2013 à 5.1 M€ en 2017. Depuis 2018, si l'enveloppe nationale de DGF est stable, la DGF forfaitaire connaît une baisse constante : de 4.9 M€ en 2018 à 4 M€ en 2022.

En 2023 et 2024 la DGF a été abondée de 320 M€, Mérignac a vu sa DGF progresser pour atteindre 4.4 M€. La loi de finances 2025 a prévu un nouvel abondement de la DGF de 150 M€. Malgré cet abondement la ville devrait subir une baisse de DGF cette année. Avec le décalage du vote de la loi de finances la notification de la DGF n'est pas attendue avant le mois de mai.



Par ailleurs, la commune devrait conserver son éligibilité à la dotation nationale de péréquation, 600 000 € ont été inscrits dans le BP 2025. Toutefois cette dotation sera probablement en baisse, 639 000 € ayant été réalisés en 2024.

- Les compensations fiscales de l'État : 6 300 000 € (6 000 000 € en 2024)

Evoquées dans le paragraphe relatif à la fiscalité, cette recette compense les exonérations de taxe foncière accordées par l'État.

- Le fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires : 150 000 €. Ce fonds de soutien sera supprimé à la rentrée scolaire de septembre 2025.

- Les participations CAF (7478) : 4 140 45 € (4 014 600 € en 2024 soit une progression de 3.1 %

Figurent notamment dans ces participations CAF :

- Le Contrat enfance jeunesse

- Les contributions sous forme de participation au prix de journée au titre des crèches, halte-garderie, relais assistantes maternelles, lieux accueil Enfants-parents, accueils, périscolaires, centre de loisirs, et séjours vacances sportives.

- Participation FSE aux rémunérations des référents PLIE (747) : 60 000 €

75 - Produits de gestion courante : 668 507 (550 400 € en 2024)

On relève essentiellement dans ce poste :

- Les revenus des immeubles (loyers) : 221 967 € (138 000 € en 2024). Ce poste a été inscrits au niveau du réalisé 2024.
- La redevance d'affermage du Pin Galant : 180 000 € (177 000 € en 2024).
- Remboursements de salaires d'agents en congés longue maladie ou ayant subi des accidents de travail : 200 000 € (L'instruction comptable M57 a été modifiée en 2024, cette recette était prévue en chapitre 013 en 2024).

013 Produits divers : 70 000 € (420 000 € en 2024)

- Ces produits ont été transférés en chapitre 75 à la suite de la modification de l'instruction comptable M57 en 2024.

III – Budget annexe restaurant municipal

Un budget annexe accompagne le budget principal : le budget du restaurant municipal qui retrace le service de fourniture de repas pour le personnel municipal. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 charges générales	339 001 €	70 revenus d'exploitation	76 312 €
012 charges de personnel	247 000 €	75 Subvention Ville	530 500 €
65 charges gestion courante	1 000 €		
67 charges exceptionnelles	500 €		
Autofinancement sect. Invest.	19 311 €		
Total dépenses	606 812 €	Total recettes	606 812 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté	3 689 €
21 immobilisations corporelles	23 000 €	Autofinancement	19 311 €
Total dépenses		Total recettes	
Total	23 000 €	Total	23 000 €

Ce budget d'un montant de 629 812 € est financé par une subvention du budget principal de 530 500 € et par la vente de repas pour 76 312 €.